Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 8 juillet 2026
Rapporteur : Mme MOGLIA

Conseil municipal

Délibération

8 - Groupement d'intérêt public - Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc - Subvention 2026 (fonctionnement)

Exposé des motifs

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc réunit en son sein les villes de Trégueux, Saint-Brieuc ainsi qu'une association d'usagers. Il assure le portage juridique et financier du Centre de santé, structure d'exercice coordonnée où les professionnels de santé sont salariés et assurent des soins dits de ville. Il assure ainsi une mission essentielle de service public en garantissant un accès aux soins de proximité sur un territoire marqué par une tension persistante de la démographie médicale.
L'activité est en progression continue et l'offre de soins s'est diversifiée (médecine générale, sage-femme, psychologie, actions de prévention). Une part notable du public suivi est bénéficiaire de la complémentaire santé et issue des quartiers prioritaires. L'activité 2025 se traduit par 7 532 consultations réalisées auprès de près de 3 300 personnes.
Lors de l'Assemblée générale du 4 mars 2026, les membres du GIP ont approuvé le Compte financier unique 2026, validé l'affectation de résultat et adopté le Budget supplémentaire 2026.
Le budget 2026 a été établi en corrélation avec ces éléments. Il s'élève à 937 500 € en section de fonctionnement et à 41 434 € en section d'investissement.
Dans ce cadre, a été confirmé le principe d'une participation communale recentrée exclusivement sur le fonctionnement, sans recours à une subvention d'investissement, dans une logique de responsabilité budgétaire et de consolidation progressive de l'autonomie financière du centre.
Cette trajectoire se traduit par une diminution significative de la participation globale des communes par rapport à l'exercice 2025, de l'ordre de -64 %, liée à la fois à la montée en charge de l'activité et à l'absence de recours à une subvention d'investissement en 2026.
Pour assurer l'équilibre financier de la structure, une demande de subventions a été adressée aux maires de chaque collectivité membre en date du 6 mai 2026.
Cette demande comprend une subvention de fonctionnement à hauteur de 65 579,32 €.
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et notamment les articles 98 à 122 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_08-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution au Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc d'une subvention de fonctionnement de 65 579,32 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS
	